

Benelux afro center

<https://www.bacmd.net>

_ Description du projet

Nous travaillons dans le secteur de recyclage et gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques avec valorisation des composants en nouveaux produits utiles dans le cadre de l'économie circulaire, ou dans la production de l'énergie.

_ Pourquoi ce projet a-t-il vu le jour, de quel constat êtes-vous parti?

À partir d'un autre projet de lutte contre la fracture numérique au sud (en RDC). C'est là qu'on a constaté des tas des déchets NTIC stockés partout sans structure de récupération et recyclage.

_ Principaux obstacles à la mise en place du projet?

Le financement d'une telle action dans un pays en crise, et où les entreprises producteurs des DEEE n'ont pas envie de contribuer au recyclage de leurs déchets suivant le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs. Les crédits carbone sont difficiles à mobiliser et ne suffisent pas à prendre en charge un tel travail.

_ Nombre de personnes participant au projet et partenariat éventuels

2 personnes à Bruxelles et 10 personnes en RDC sur 3 sites de travail. Les entreprises et fondations sont des partenaires potentiels.

_ Zone d'action (localement, au niveau international, etc.)

Lobby et recherche des partenaires à Bruxelles, tandis que le travail se réalise en RDC dans 3 provinces (Kinshasa, Kongo Central, et Lubumbashi au Haut-Katanga).

_ Principales ressources

Du personnel et outils de démantèlement déjà formé, quelques logistiques de collecte.

_ Impact actuel du projet et/ou impact souhaité

Nous sommes arrivés à collecter autour de 60 tonnes des déchets NTIC en 2 ans, mais ce n'est pas assez dans un pays qui génère 16.000 tonnes de déchets d'équipements



électriques et électroniques par an, dont une bonne partie des déchets NTIC. On doit arriver à collecter et recycler 100 tonnes par an.

_ Aide nécessaire pour la mise en place du projet et aide proposée dans la mise en place d'un projet commun?

Soit un soutien financier direct, et nous pouvons établir une attestation de déduction fiscale pour un don de plus de 40€; Soit un rachat des crédits carbone pour augmenter leur emprunt climatique.

